

- 2) Des limitations auxdits principes sont-elles justifiables, et à quelles conditions, par la nécessité de sauvegarder l'intérêt public à la sécurité routière et cet objectif peut-il justifier la fixation de coûts minimaux d'exploitation comme le prévoit le régime institué à l'article 83 bis du décret-loi n° 112/2008 tel que modifié?
- 3) La fixation de coûts minimaux d'exploitation, dans cette optique, peut-elle être confiée à des conventions sectorielles conclues entre les opérateurs concernés et, à titre subsidiaire, à des organismes composés en grande partie de personnes représentant les opérateurs économiques privés du secteur, en l'absence de critères préétablis au niveau législatif?

Demande de décision préjudicielle présentée par le Nejvyšší správní soud (République tchèque) le 19 Avril 2013 — František Ryneš/Úřad pro ochranu osobních údajů

(Affaire C-212/13)

(2013/C 207/19)

Langue de procédure: le tchèque

Jurisdiction de renvoi

Nejvyšší správní soud

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: František Ryneš

Partie défenderesse: Úřad pro ochranu osobních údajů

Questions préjudicielles

L'exploitation d'un système de caméra installé sur une maison familiale afin de protéger les biens, la santé et la vie des propriétaires de la maison peut-elle relever du traitement de données à caractère personnel «effectué par une personne physique pour l'exercice d'activités exclusivement personnelles ou domestiques» au sens de l'article 3, paragraphe 2, de la directive 95/46/CE⁽¹⁾, même si un tel système surveille également l'espace public ?

⁽¹⁾ JO L 281 du 23.11.1995, p. 31; édition spéciale du 13/015, p. 355.

Demande de décision préjudicielle présentée par le Consiglio di stato (Italie) le 23 avril 2013 — Impresa Pizzarotti & C. Spa/Comune di Bari

(Affaire C-213/13)

(2013/C 207/20)

Langue de procédure: l'italien

Jurisdiction de renvoi

Consiglio di stato

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Impresa Pizzarotti & C. Spa

Partie défenderesse: Comune di Bari

Questions préjudicielles

- 1) Le contrat de location en état futur d'achèvement à conclure, notamment sous la forme suggérée en dernier lieu d'acte d'engagement à donner en location, équivaut-il à un marché de travaux, même en présence de certains éléments caractéristiques du contrat de location, de sorte qu'il ne saurait relever des contrats exclus de l'application de la réglementation publique d'après l'article 16 DIR 2004/18/CEE⁽¹⁾ ?
- 2) En cas de réponse positive à la première question, une juridiction nationale, en particulier la juridiction de céans, peut-elle priver d'effet la chose éventuellement jugée dans l'affaire en cause, telle que décrite dans la présente ordonnance, en ce qu'elle aurait permis la création d'une situation juridique incompatible avec le droit de l'Union en matière de passation des marchés de travaux publics ? Ainsi, est-il possible d'exécuter une chose jugée qui serait incompatible avec le droit de l'Union européenne ?

⁽¹⁾ Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services (JO L 134 du 30.4.2004, p. 114).

Demande de décision préjudicielle présentée par le Tribunale di Trento (Italie) le 25 avril 2013 — Teresa Mascellani/Ministero della Giustizia

(Affaire C-221/13)

(2013/C 207/21)

Langue de procédure: l'italien

Jurisdiction de renvoi

Tribunale di Trento (Italie)

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Teresa Mascellani

Partie défenderesse: Ministero della Giustizia

Questions préjudicielles

- 1) La clause 5, point 2, de l'accord mis en œuvre par la directive 97/81/CE⁽¹⁾ (qui dispose que «le refus d'un travailleur d'être transféré d'un travail à temps plein à un travail à temps partiel, ou vice-versa, ne devrait pas en tant que tel constituer un motif valable de licenciement, sans préjudice de la possibilité de procéder, conformément aux législations, conventions collectives et pratiques nationales, à des licenciements pour d'autres raisons telles que celles qui peuvent